



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-POS-200

Déposé le : 10.03.2020

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Stages pré-professionnel : outil d'intégration au monde du travail ou réservoir de personnel bon marché ?

Texte déposé

L'entrée dans la vie professionnelle n'est, actuellement, pas chose facile pour une partie des jeunes sortant de l'école obligatoire ou de hautes écoles. Le stage est également un des moyens d'entrer, par exemple, en apprentissage. Il permet de découvrir et de se familiariser à un domaine professionnel et, pour l'employeur d'évaluer les aptitudes d'un.e potentiel.le apprenti.e, par exemple. Il est donc très utile aux deux parties lorsqu'il respecte des conditions d'encadrement et de travail mentionnées ci-dessous.

Malheureusement, certains employeurs ne respectent pas les recommandations existantes notamment en ce qui concerne les salaires et l'encadrement.

De plus, à l'issue du stage, l'employeur, n'ayant aucune obligation d'engagement, peut reproduire le modèle et donc remplacer durablement du personnel fixe de cette manière. Cette pratique a des effets négatifs évidents sur la qualité du travail fourni et fait vivre une situation de grande précarité à ces stagiaires.

Le Conseil d'État, sensible à cette problématique, a édicté en sa qualité d'employeur, une directive entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui prévoit l'obligation de rémunérer presque tout stage volontaire ou obligatoire de plus d'un mois, de limiter leur durée à six mois en principe (voire à un an dans un cas particulier) et d'imposer différentes rémunérations allant de CHF 650.- à CHF 1'750.- par mois en fonction des typologies recensées.

Quant à la Commission cantonale tripartite, elle estime qu'un stage permettant une rémunération de faible importance doit avoir :

- une composante de formation,
- un encadrement,

- que sa durée doit être limitée et relativement courte (en règle générale pas plus de 6 mois),
- que le poste occupé par le stagiaire doit être surnuméraire (en ce sens qu'il ne doit pas être nécessaire pour permettre à une entreprise de déployer ses activités).

Malgré ces recommandations, ce type de pratique (absence de salaire ou salaire très faible, pas de composante de formations, etc.) n'est pas une exception dans notre canton et quelques recherches sur internet suffisent pour constater qu'un nombre de places de stages conséquent est en permanence disponible.

Au vu de ce qui précède et de l'explosion du nombre de stage dans notre canton, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'État :

- d'étudier la possibilité de confier un mandat de recherche à une haute école sur la question des stages dans le canton de Vaud ;
- d'étudier l'opportunité d'édicter des règles contraignantes, telles que celles adoptées par le Conseil d'État et susmentionnées ou celles existant par exemple, dans les cantons de Neuchâtel¹ ou de Bern² ;
- d'étudier la possibilité de renforcer les contrôles aléatoires par le Service de l'Emploi auprès des employeurs des domaines publics, parapublics et privés ayant recours à des stagiaires ;
- d'envisager une large diffusion d'informations sur les obligations et les recommandations en la matière auprès des employeurs des domaines publics, parapublics et privés faisant appel à des stagiaires.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

CUENDET SCAMJOT MURIEL

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

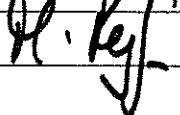
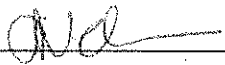
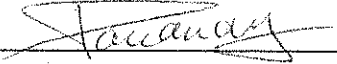

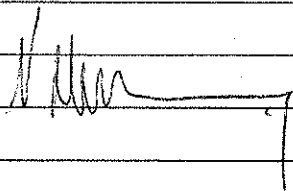
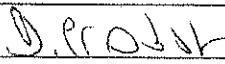
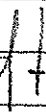
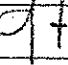
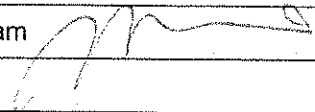


Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

¹ [https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission-tripartite/Documents/CTrip/Critères%20définissant%20le%20stage 2019.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission-tripartite/Documents/CTrip/Critères%20définissant%20le%20stage%202019.pdf)

Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Aminian Taraneh 	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Aschwanden Sergej	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire 	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane 	Christen Jérôme	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie 	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud 	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre 	Gardon Jean-Claude 
Butera Sonya 	Desarzens Eliane 	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre 	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glavyre Yann
Cala Sébastien 	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore 
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine 	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien 	Jaques Vincent 
Cherubini Alberto 	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 3 mars 2020

Jobin Philippe	Mottier Pierre François	Ryf Monique 
Joly Rebecca	Neumann Sarah 	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Neyroud Maurice	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves 	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Luisier Brodard Christelle	Petermann Olivier	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Marion Axel	Pointet Cloé	Thalman Muriel 
Masson Stéphane 	Probst Delphine 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice 
Matter Claude	Räss Etienne	Trolliet Daniel 
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Meldem Martine	Richard Claire	Volet Pierre
Melly Serge	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Métraux-Botteron Anne-Laure	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Meystre Gilles	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Miéville Laurent	Romano-Malagrifa Myriam 	Weidmann Yenny Chantal
Mischler Maurice	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Misiego Céline	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mojon Gérard	Ruch Daniel	Zünd Georges
Montangero Stéphane 	Rydlo Alexandre 	Zwahlen Pierre